

Climat : grande cause régionale pour 2015

EXPOSE DE MOTIFS :

1. La communauté internationale fait le constat clair et sans équivoque de l'aggravation du dérèglement climatique.

Le 2 novembre 2014, le Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC) a rendu son 5^{ème} rapport - dit de synthèse -, sur l'évolution du climat. Le réchauffement du climat est « *sans équivoque* » conclut le rapport du GIEC. Il entérine les conclusions des rapports précédents vis-à-vis du réchauffement climatique, mais surtout, nous alerte sur l'aggravation croissante des impacts liés au dérèglement climatique.

Au rythme actuel, la température de notre atmosphère pourrait augmenter de 4,8°C à l'horizon 2100. Cette montée en température touchera notre région de diverses manières : sous la forme de catastrophes climatiques à l'exemple des inondations qui ont dévasté l'Hérault, les Pyrénées-Orientales, le Var pendant l'automne 2014 mais aussi par une hausse du niveau des océans pouvant atteindre 98 cm sur la période 2005 – 2100 (une hausse de 19 cm ayant déjà été constatée entre 1901 et 2010).

En tant que région littorale, la région Nord –Pas de Calais serait parmi les régions les plus impactées. En témoigne la « Floodmap », carte des zones inondées développée par la NASA, qui simule une montée d'1 mètre des océans et montre que la transgression marine aura lieu sur notre côte.



Source : NRT Global flood mapping, NASA, Novembre 2014 (simulation d'une montée des eaux d'un mètre)

Pour autant, le dérèglement climatique n'est pas inévitable. « *Il est encore temps d'agir* » a indiqué Ségolène Royal à l'occasion de la présentation du rapport le 5 novembre 2014. Pour ce faire, le rapport du GIEC recommande de diminuer les émissions de gaz à effet de serre de 40 à 70% d'ici 2050 pour limiter la hausse des températures à seulement 2°C. Il est donc question de prendre un tournant historique et de repenser complètement les activités humaines au regard de leurs émissions en carbone.

2. Le gouvernement français place la lutte contre le dérèglement climatique en tête de ses priorités.

Dans son discours de clôture de la Conférence environnementale du 28 novembre 2014, le Premier ministre Manuel Valls a déclaré que le gouvernement ferait du climat « *la grande cause nationale* » de 2015, année qui doit se conclure à Paris lors de la COP21 par un « *accord historique* » engageant l'ensemble des pays dans la lutte contre le dérèglement climatique de la planète.

La Conférence environnementale a défini 3 priorités : la qualité de l'air, la consultation citoyenne sur les grands projets et l'organisation de la conférence de l'ONU sur le climat. En janvier 2015, le gouvernement publiera la feuille de route de ses engagements et de ses objectifs dans ces trois domaines. La Conférence environnementale et la feuille de route du gouvernement pour 2015 sont donc des jalons sur le chemin de la COP21.

La France entre dans une année particulière et historique où tous les objectifs convergent vers la lutte contre le dérèglement climatique. Le gouvernement semble en avoir pris la juste mesure, dans ses intentions, au travers du discours du Premier ministre. Il devra encore se montrer exemplaire car nous portons la responsabilité supérieure d'accueillir les négociations sur le climat à Paris.

3. Le Conseil régional Nord – Pas de Calais devient un échelon incontournable de la lutte contre le dérèglement climatique.

En Nord-Pas de Calais dans la continuité d'actions engagées depuis plus de 30 ans, le Préfet a arrêté, en novembre 2012, le Schéma Régional Climat Air Energie qui fixe les objectifs régionaux pour respecter l'Accord climatique européen des 3 fois 20 en 2020 (+20% d'Énergies renouvelables, -20% d'émissions de gaz à effets de serre, -20% de consommations d'énergie). Cet outil de programmation stratégique prend en compte, à l'échelle régionale, les questions de la dépendance énergétique de notre économie et de nos modes de vie, de la santé au regard des émissions dues aux énergies carbonées, de notre sécurité face au changement climatique et à ses conséquences en termes de risques naturels.

Co-pilote de ce Schéma, le Conseil régional a également adopté une Stratégie Régionale Climat en septembre 2013 qui fixent les objectifs régionaux pour respecter les Accords internationaux pour le Climat de réduire de 75% les émissions de gaz à effets de serre d'ici 2050 soit un facteur 4. Cette stratégie élaborée et partagée avec les territoires se concrétise avec eux dans la mise en œuvre de leur Plan Climat Territorial en accord avec le SRADDT et les DRA "maîtrise de la périurbanisation" et "trame verte et bleue" notamment par l'intégration dans les documents d'urbanismes au fil de leur renouvellement.

Par ailleurs, la Région Nord-Pas de Calais est pionnière dans des actions exemplaires de réduction de gaz à effet de serre et génératrices d'emplois locaux pérennes (Plan 100 000 logements, Filière forêt/bois, etc.) et s'est engagée de façon volontaire dans ce changement de

modèle (la Transformation Ecologique et Sociale de la Région - TESR et ses opérations de développement pour une nouvelle stratégie énergétique, la Troisième Révolution Industrielle - TRI).

LA REGION NORD – PAS DE CALAIS S’ENGAGE :

Sur la base de ces constats et parce que plus personne ne peut douter aujourd’hui de la gravité du dérèglement climatique en cours, parce que chacun -du global au local- est concerné, parce que c’est aujourd’hui qu’il faut agir pour éviter les changements climatiques dangereux et irréversibles tout en adaptant nos territoires, en créant de nouveaux emplois et en réduisant la fracture sociale :

- le Conseil régional Nord – Pas de Calais s’engage à décréter le climat grande cause régionale pour 2015 ;

Sandrine ROUSSEAU et Jean-François CARON,
Co-présidents du groupe Europe Ecologie Les Verts
Conseil Régional Nord-Pas de Calais

